

**Compte-rendu
Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg
Mercredi 22 mars 2017
à
19h00
Salle Polyvalente
Vilsberg**

Président : Dany KOCHER

Nombre de conseillers communautaires titulaires en exercice au jour de la séance : 44

Titulaires présents : 36

Pouvoirs vers un autre titulaire : 2

Suppléants présents avec pouvoir : 2

Autres suppléants présents sans pouvoir : 12

Secrétaire de séance : Eric WEBER

Nombre de votants en séance : 40

Membres titulaires					
<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé</i>	<i>Absent</i>	<i>Procuration</i>
ARZVILLER	CARABIN Michel		X		
BERLING	HAMM Ernest		X		
BOURSCHEID	IDOUX Régis	X			
BROUVILLER	ALLARD Antoine	X			
DABO	WEBER Joseph	X			
DABO	FLAMENT Marie Claude	X			
DABO	WEBER Eric	X			
DABO	ZOTT Patrick		X		
DABO	JACQUEMIN Christelle	X			
DABO	HELMBOLD Claude	X			
DABO	ROBINET Sonia	X			
DANNE ET 4 VENTS	JACOB Jean-Luc	X			
DANNELBOURG	MARTIN Pierre	X			
GARREBOURG	FRIES Christian			X	
GUNTZVILLER	FIRDION Yvon	X			
HANGVILLER	DISTEL Patrick		X		
HASELBOURG	WITTMANN Michel	X			
HENRIDORFF	KALCH Bernard	X			
HERANGE	KUCHLY Denis		X		
HULTEHOUSE	BRENOT Roger	X			
LIXHEIM	UNTEREINER Christian	X			
LUTZELBOURG	MOUTIER Joseph	X			
METTING	HEMMERTER Norbert	X			
MITTELBRONN	BERGER Roger	X			
PHALSBourg	KOCHER Dany	X			
PHALSBourg	GULLY Odette	X			
PHALSBourg	SCHNEIDER Jean-Marc	X			
PHALSBourg	SCHNEIDER Josiane	X			
PHALSBourg	DIETRICH Francis	X			
PHALSBourg	KLEIN Jean-Pierre		X		à DIETRICH Francis
PHALSBourg	MENRATH Patrice		X		à MASSON Didier
PHALSBourg	MEUNIER Nadine	X			

PHALSBourg	MASSON Didier	X			
PHALSBourg	PARISOT BRULEY Sandra	X			
PHALSBourg	SCHNEIDER Rémy	X			
PHALSBourg	LEHE Christiane	X			
PHALSBourg	VIALANEIX Patrick	X			
ST JEAN KOURTZERODE	PFEIFFER Gérard	X			
SAINT LOUIS	FIXARIS Gilbert	X			
VESCHEIM	DEMOULIN Sylvain	X			
VILSBerg	BREINDENSTEIN René	X			
WALTEMBourg	SCHEID Gérard	X			
WINTERSBOURG	SIFFERMANN Eric	X			
ZILLING	MULLER Joël	X			

Membres suppléants					
<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Présent avec pouvoir</i>	<i>Présent auditeur</i>	<i>Excusé</i>	<i>Absent</i>
ARZVILLER	SCHOTT Philippe				X
BERLING	LEBLOND Christophe	X			
BOURSCHEID	KLEIN Denis			X	
BROUVILLER	VAL Stéphane		X		
DANNE ET 4 VENTS	SCHEFFLER Jean-Jacques		X		
DANNELBOURG	SCHUSTER Vincent				X
GARREBOURG	BLOT Jérôme				X
GUNTZVILLER	WURTH Pierre		X		
HANGVILLER	MERTZ Jean				X
HASELBOURG	GIES Raymond		X		
HENRIDORFF	EON Yannick		X		
HERANGE	LANTER Joseph	X			
HULTEHOUSE	GERARD Nicolas		X		
LIXHEIM	LEOPOLD Vincent		X		
LUTZELBOURG	WAGNER Roland		X		
METTING	STROH Christian				X
MITTELBRONN	DREYS Michel		X		
ST JEAN KOURTZERODE	BOURGEOIS Pierre		X		
SAINT LOUIS	WISHAUPTE André			X	
VESCHEIM	FLAUSS Bernadette		X		
VILSBerg	WILHELM Georges		X		
WALTEMBourg	LEYENDECKER Vincent				X
WINTERSBOURG	SOULIER André				X
ZILLING	SCHMIDT Lothaire		X		

Assistaient également à la séance :

GOSSE Catherine – CCPP

BURCKEL Laurent - CCPP

Accueil du Maire de Vilsberg qui retrace l'historique du bâtiment dans lequel se tient le conseil communautaire de ce soir.

Il retrace également l'historique et les perspectives de la commune.

Ordre du Jour

Le président propose de rajouter les points 17 à 19 à l'ordre du jour :

- Partenariat avec la communauté de Communes Sarrebourg/Moselle Sud
Accepté à l'unanimité
- Personnel : régime indemnitaire du DGS
Accepté à l'unanimité
- Economie : acquisition d'un terrain sur la ZAC Louvois

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'ajouter les points ci-dessus à l'ordre du jour

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Eric WEBER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

2) Approbation du Procès-verbal du conseil du 13 février 2017

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Le procès-verbal du 13/02/2017 est adopté à l'unanimité

3) Finances

3.1. Vote des taux

Le Président rappelle qu'il n'est pas proposé de faire évoluer les taux des taxes ménages mais il convient d'adopter un nouveau taux de CFE lié au choix de la FPU et qui correspond au taux moyen pondéré.

Au regard de la situation financière et des programmes d'investissement prévus en 2017, Monsieur le Président propose aux délégués de fixer les taux suivants pour l'exercice 2017 :

Taxe d'habitation :	1,19 %
Taxe foncière :	0,788 %
Taxe foncière non bâtie :	5,22 %
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	21,82 %

(le taux de CFE est légèrement différent du taux qui a été envoyé dans la convocation suite à un recalcul opéré par les services de l'Etat).

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Les taux ci-dessus sont adoptés à l'unanimité

3.2. Fiscalité professionnelle unique – durée de lissage

Conformément aux effets induits par la Fiscalité Professionnelle Unique, toutes les entreprises implantées sur le territoire d'une communauté à FPU sont soumises au même taux d'imposition. La réglementation permet de lisser et d'étaler le taux unique de CFE appliqué aux entreprises sur une période de 6 ans (durée minimum de droit commun) à 12 ans.

Le taux est fixé à 21,82% correspond au taux moyen pondéré. Le Président propose d'appliquer un taux de lissage de la CFE sur 12 ans.

Sylvain DEMOULIN – s'interroge sur un éventuel blocage des taux pendant la période de lissage. Il lui est répondu qu'il n'y aura pas de blocage.

Gérard SCHEID – demande s'il y a un lien entre les taux si on faisait évoluer l'un ou l'autre taux. Il lui est répondu qu'il n'y a aucun lien et que le vote des taux peut être différencié.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'appliquer un lissage de la CFE sur 12 ans

3.3. Budgets primitifs 2017

3.3.1. Budget général

Claude HELMBOLD, vice-président en charge des finances fait un état du budget général en fonctionnement et en investissement, tant dépenses qu'en recettes au regard des documents transmis aux membres du conseil communautaire.

Il précise le compte 611 est lié à la mission Deloitte

Il précise que des lignes comptables ont été créées notamment pour retracer les flux concernant la compétence tourisme

Il souligne l'augmentation du compte 6281 qui correspond à l'adhésion à Moselle Attractivité.

Roger BERGER rappelle que l'adhésion à Moselle Attractivité est actuellement contestée compte tenu du transfert de compétence vers la Région Grand Est.

Le président rappelle l'historique et précise que le Préfet et le Ministre des Collectivités Locales se sont actuellement saisis de cette problématique mais qu'elle est actuellement en attente du résultat des prochaines élections.

Claude HELMBOLD poursuit l'analyse du budget primitif par fonction.

Les charges de personnels sont en augmentation notamment liées aux transferts de compétences et en prévision d'un ½ poste complémentaire pour la fonction urbanisme.

Il est rappelé que la ligne 73921 est nouvelle et correspond à la mise en œuvre de la FPU et la mise en œuvre des attributions de compensations vers les communes.

Didier MASSON s'interroge sur l'appel à cotisation sur la ZAI Grands Horizons et demande à quelle période correspond cette somme. Il lui est répondu que cela concerne l'année 2016 et qu'il ne sera pas fait d'appel de fonds en 2017.

Gérard SCHEID – demande si les recettes fiscales sont déjà notifiées. Réponse lui donnée que non. A ce stade les EPCI n'ont pas encore été notifiés.

Claude HELMBOLD poursuit avec la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Sylvain DEMOULIN s'interroge sur la ligne de créance du budget déchets. Un groupe de travail va être mis en œuvre, pour fixer les éléments et rappeler les éléments contractuels.

Nicolas GERARD demande si le budget peut être voté alors qu'il n'est pas en équilibre. Il lui est précisé que le budget peut être voté en excédent.

Roger BRENOT s'interroge sur la différence en valeur absolue entre la section de fonctionnement et l'investissement.

Le Président rappelle que le budget de fonctionnement est « gonflé » par les effets de la FPU tant en recettes qu'en dépense.

Gérard SCHEID précise également qu'il y a le coût des services qui explique le volume de la section de fonctionnement.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité le budget général - 39 POUR – 1 ABSTENTION (Antoine ALLARD)

3.3.2 Budget annexe « chèvrerie »

Claude HELMBOLD, vice-président en charge des finances fait un état du budget annexe « chèvrerie » en fonctionnement et en investissement, tant dépenses qu'en recettes au regard des documents transmis aux membres du conseil communautaire.

Il précise notamment que les loyers rentrent à présent normalement.

Il retrace également les éléments du budget d'investissement en dépenses et en recettes.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité le budget annexe « chèvrerie » - 39 POUR – 1 ABSTENTION (Antoine ALLARD)

3.3.3. Reprise des résultats

Conformément à la délibération de la Commune de Phalsbourg en date du 20 mars 2017, proposition est faite au conseillers Communautaires de prendre dans la comptabilité et dans les budgets annexes "ZAC Louvois" et "Maisons Rouges" de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, les reports des résultats de fonctionnement et d'investissement au 31/12/2016 des deux budgets annexes dissous de la Ville de Phalsbourg, à savoir :

- ⇒ Pour le budget annexe "Maisons Rouges" : un déficit d'investissement cumulé de 1.648.144,42 euros et un excédent de fonctionnement cumulé de 791.204,62 euros ;
- ⇒ Pour le budget annexe "ZAC Louvois " : un déficit d'investissement cumulé de 2.425.088,23 euros et un excédent de fonctionnement cumulé de 2.415.671.58 euros."

Le Président propose d'intégrer les résultats des zones transférées par la commune de Phalsbourg comme indiqué dans le rapport.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'intégrer les résultats des zones transférées par la commune de Phalsbourg

3.3.4. Budget annexe « ZI Maisons Rouges »

Le Président retrace le budget annexe en fonctionnement et en investissement en dépenses et en recettes au regard des documents transmis aux membres du conseil communautaire.

Sylvain DEMOULIN – demande des informations sur la ligne « variation en cours de production ». Le président lui répond qu'il s'agit de la variation des stocks de terrain.

Didier MASSON – demande l'ajout de l'état de la dette qui représente environ 130 000€. Il sera joint au compte-rendu de ce conseil.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité le budget annexe « ZI Maisons Rouges » - 39 POUR – 1 ABSTENTION (Antoine ALLARD)

3.3.5. Budget annexe « ZAC Louvois »

Le Président retrace le budget annexe en fonctionnement et en investissement en dépenses et en recettes au regard des documents transmis aux membres du conseil communautaire.

Didier MASSON – fait la même remarque sur l'état de la dette qui représente environ 4,5 millions d'euros et doute de l'équilibre final de cette ZAC.

Bernard KALCH – demande s'il y aura une commission pour suivre les dossiers économiques. Elle n'existait pas jusqu'à présent puisque la compétence économie n'était pas aussi importante avant le 1^{er} janvier 2017 et le Président réfléchit à la mise en œuvre d'un tel suivi par une commission.

Joseph MOUTIER – demande des informations sur la ligne « stock ». Il lui est répondu que c'est le calcul de la trésorerie correspondant au stock (terrain et études).

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité le budget annexe « Louvois » - 38 POUR – 1 CONTRE (Didier MASSON) - 1 ABSTENTION (Antoine ALLARD)

4) Développement économique

4.1. Maison de l'emploi : contribution 2017

La Communauté de Communes est membre de la Maison de l'Emploi du sud Mosellan depuis fin de l'année 2006. Les Communautés de Communes participent obligatoirement aux frais d'investissement et de fonctionnement de la Maison de l'Emploi.

Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires de prévoir une participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg d'un montant de 28 155 € pour l'année 2017.

Le Président précise qu'elle est en légère baisse dû à une subvention de l'Union Européenne.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité une contribution de 28 155€ pour la Maison de l'Emploi du Sud Mosellan

4.2. Moselle attractivité : cotisation 2017

La Communauté de Communes est membre de l'Association Moselle Attractivité depuis 2016 et doit à ce titre participer aux frais de fonctionnement de cette association.

Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires de prévoir une participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg d'un montant de 26 523 € pour l'année 2017.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité 39 POUR – 1 ABSTENTION (Antoine ALLARD) une contribution de 26 523€ à l'association Moselle Attractivité

5) Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg : contribution 2017

Proposition est faite aux conseillers communautaires de verser 15.971 € au titre de la contribution en tant que membre de ce syndicat. Il est rappelé que cette contribution est calculée selon deux critères : la population et le potentiel fiscal des collectivités membres. Les membres sont les 6 Communautés de Communes de l'Arrondissement de Sarrebourg.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité une contribution de 15 971€ au Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg

6) Syndicat mixte Moselle Fibre : contribution 2017

En tant que membre du Syndicat Mixte, il y a lieu de contribuer aux charges nécessaires à l'équilibre du BP 2017 de ce syndicat. Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires de verser 13 261,50 € au titre de la contribution 2017 en tant que membre de ce syndicat.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité une contribution de 13 261,50 € au Syndicat Mixte Moselle Fibre

7) Subvention à l'association AME pour l'édition du Salon de l'habitat 2017

Afin d'organiser l'édition 2017 du Salon de l'habitat et des Loisirs le Président de l'association a sollicité le partenariat de la Communauté de Communes. Ainsi et au regard titre des actions de développement économique, proposition est faite aux conseillers communautaires, après avis favorable des membres du Bureau de verser une subvention de 10.000 € à l'Association des Métiers des Exposants (A.M.E.).

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité une contribution de 10 000 € à l'Association des Métiers des Exposants

8) Avenant au contrat portage de repas

Afin d'étudier précisément les différentes possibilités d'organisation du service de portage à domicile, il est proposé à l'Assemblée Communautaire de signer un avenant de 4 mois soit jusqu'au 31 août 2017 avec l'Alsacienne de restauration en charge de la préparation et de la fourniture des repas. Conformément à la réglementation, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 20 février 2017 et a émis un avis favorable à la signature de cet avenant. Par conséquent, proposition sera faite aux conseillers communautaires d'autoriser le Président à signer l'avenant et de l'habiliter à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Les incidences financières de l'avenant sont les suivantes :

Montant initial du marché : 393.925,08 € HT soit un TTC de 415.383,35 €
Montant de l'avenant : 12.596,48 € HT soit un TTC de 13.286,90 €
Nouveau montant du marché : 406.521,56 € HT soit un TTC de 428.670,25

Le président rappelle l'historique et propose une prolongation de quelques mois selon les modalités précisées dans le rapport.

Didier MASSON s'interroge sur le mode de calcul de l'avenant en fonction des clients et repas. Il lui est précisé que de nouveaux clients se sont rajoutés et que les conditions du marché n'évoluent pas si ce n'est la durée.

Le Président rappelle que ce sera un objectif de 2017 pour revoir ce marché.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité une prolongation du marché « portage de repas » jusqu'au 31/08/2017

9) Moselle attractivité : désignation des représentants de la communauté de communes du Pays de Phalsbourg

Conformément aux statuts de l'association Moselle Attractivité, la Communauté de Communes en tant que membre, doit élire un représentant au sein de cette association. Il est donc procédé à l'élection d'un représentant.

Seul Christian UNTEREINER est candidat,

Après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité Christian UNTEREINER en qualité de représentant de la CCPP auprès de l'association Moselle Attractivité

10) Commission intercommunale des Impôts Directs : désignation des représentants

L'adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique implique la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs. En application des articles 1504, 1505 et 1517 du code général des impôts, cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La Communauté de Communes doit proposer aux services de la Direction Générale des Finances Publiques de Metz (DGFIP), une liste de 20 membres titulaires et de 20 membres suppléants. La Direction des Finances retiendra parmi cette liste, 10 membres titulaires et 10 membres suppléants, appelés commissaires.

Les conditions indispensables pour être membre :

- ⇒ Etre de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne ;
- ⇒ Avoir plus de 25 ans
- ⇒ Jouir des droits civils
- ⇒ Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres
- ⇒ Etre familiarisé avec la vie locale et la fiscalité directe locale

A l'appui des propositions des communes membres, proposition est faite aux conseillers communautaires de délibérer sur les listes de commissaires titulaires et suppléants jointes au présent ordre du jour.

La liste des candidats a été transmise en pièce annexe jointe. Il est constaté que le nombre de candidats correspond aux attentes techniques de la Direction Générale des Finances.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité les personnes présentes sur la liste en annexe en qualité de représentants de la CCPP à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

11) Syndicat Mixte des Grands Horizons ; modification des statuts et représentants de la Communauté de Communes

11.1. Modification des statuts

Par courrier du 13 février 2017, le syndicat Mixte de la ZAI des Grands Horizons a notifié à la Communauté de Communes une modification statutaire portant sur la répartition des représentants des membres de ce syndicat.

La modification des statuts est la suivante :

Article 6 :

Ancienne rédaction :

« Le comité syndical est composé de :

- ⇒ 6 délégués pour la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle Sud
- ⇒ 4 délégués pour la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg »

Nouvelle rédaction :

« Le comité syndical est composé de :

- ⇒ 9 délégués pour la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle Sud
- ⇒ 3 délégués pour la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg »

Par conséquent, proposition sera faite aux conseillers communautaires de délibérer sur cette modification des statuts.

Le Président précise que le changement de statut est lié à la modification des périmètres des EPCI. Il convient donc d'acter ces modifications et notamment de la répartition des représentants en fonction des nouvelles entités.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité la modification statutaire du Syndicat Mixte des Grands Horizons

11.2. Election des représentants au sein du Syndicat Mixte « ZAI Grands Horizons »

Au regard de la modification des statuts, il y a lieu de procéder à l'élection de 3 représentants titulaires et autant de suppléants de la Communauté de Communes au sein de ce syndicat. Pour mémoire, les représentants actuels sont les suivants :

Représentants titulaires

Christian UNTEREINER, Antoine ALLARD, Francis DIETRICH, Régis IDOUX,

Représentants suppléants :

Jean-Marc SCHNEIDER, Eric WEBER, Claude HELMBOLD, Dany KOCHER

Sont seuls candidats :

Titulaires : Christian UNTEREINER, Antoine ALLARD et Francis DIETRICH

Suppléants : Eric WEBER, Dany KOCHER et Claude HELMBOLD

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité :

- **Christian UNTEREINER, Antoine ALLARD et Francis DIETRICH en qualité de titulaires**
- **Eric WEBER, Dany KOCHER et Claude HELMBOLD en qualité de suppléants**

au Syndicat Mixte « ZAI Grands Horizons »

12) Interventions extérieures du chantier d'insertion

Conformément à la réglementation le chantier d'insertion peut travailler sur des missions autres que celles liées aux compétences de la Communauté de Communes. La circulaire DGEFP du 28 novembre 2005, relative aux chantiers d'insertion autorise la commercialisation des biens et services produits dans le cadre des ACI, dès lors que ces activités de production et de commercialisation contribuent à la réalisation de leurs activités d'insertion sociale et professionnelle.

Le régime des aides accordées par l'Etat est conçu pour compenser la faible productivité des salariés en insertion et financer une partie du coût de la fonction d'accompagnement des ACI. Par ailleurs, la part des recettes de commercialisation ne peut excéder 30 % des charges de l'ACI, à savoir pour l'année 2017 : 70 500,00 €. Au regard de ce qui précède, proposition est faite aux conseillers communautaires d'autoriser le Chantier d'Insertion « Vallée des Eclusiers » à travailler sur des missions autres que celles liées aux compétences et de fixer le tarif de prestation à 15 €/heure/pers.

Le président précise que les chantiers propres à la vallée des éclusiers restent évidemment prioritaires et en fonction des disponibilités l'équipe pourrait intervenir suivant une convention de mise à disposition.

Roger BRENNOT : s'interroge de la concurrence avec des entreprises. Il est répondu que s'agissant d'un chantier d'insertion, on ne se situe pas dans le cadre d'une concurrence et le service proposé ne s'adresse qu'aux communes membres.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer le tarif d'intervention du chantier d'insertion à 15€ par heure et par agent

13) Fixation du montant des indemnités

13.1. Indemnité du Président

Suite à l'évolution de l'indice terminal de la Fonction Publique, proposition est faite aux conseillers communautaires de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président à 48,75 % de l'indice terminal de la Fonction Publique avec effet au 1er janvier 2017.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer l'indemnité du Président selon les modalités ci-dessus.

13.2. Indemnités des Vice-Présidents

Suite à l'évolution de l'indice terminal de la Fonction Publique, proposition sera faite aux conseillers communautaires de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président à 20,63 % de l'indice terminal de la Fonction Publique avec effet au 1er janvier 2017.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer les indemnités des Vice-Présidents selon les modalités ci-dessus.

14) Promotion du tourisme : versement d'une subvention à l'Office de Tourisme de Dabo

Dans la cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du Tourisme » et afin de poursuivre l'activité jusqu'à ce que l'assemblée communautaire statue sur le régime unique pour la gestion de cette compétence, proposition est faite aux conseillers communautaires de verser une subvention de 10.000 euros à l'Office du Tourisme de Dabo afférent aux dépenses d'avril à juin 2017 et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce versement.

Le Président propose donc de faire une nouvelle fraction de subvention dans l'attente de l'audit commandé par la commune de Dabo et l'analyse du transfert des charges et de permettre ainsi à l'OT de Dabo de poursuivre sereinement ses activités.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser une subvention de 10 000€ à l'Office de Tourisme de Dabo

15) Signalétique du siège de la Communauté de Communes

La commune de Mittelbronn a mis en place la signalétique directionnelle de ses bâtiments communaux (église, salle polyvalente, mairie, etc...) mais également celle du siège de la Communauté de Communes. Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, de prendre en charge une partie des dépenses en versant 800 euros de subvention à la commune de Mittelbronn.

Il est précisé que la demande de la commune a été faite bien en amont.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser une subvention de 800€ à la commune de Mittelbronn

16) Convention d'usage avec Orange sur la commune de Lutzelbourg

Dans le cadre du déploiement de réseaux de télécommunications, sur support cuivre ou optique, un projet de fibre AIRCOM sur la commune de Lutzelbourg est en cours. Ce projet prévoit la pose de câble sur support commun. Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg est compétente en qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE) pour l'ensemble de son territoire, proposition est faite aux conseillers communautaires d'autoriser le Président à signer la convention d'usage afférent à ce dossier et d'effectuer toutes les démarches nécessaires sachant qu'il n'y aura aucun impact financier pour la Communauté de Communes.

Eric WEBER vice-président, rappelle la compétence AODE et précise que les investissements par Orange permettront l'accès à la 4G pour la commune de Lutzelbourg. La convention concerne l'utilisation des supports des poteaux électriques et sur du génie civil. L'autorisation concerne la réutilisation des supports existants.

Joseph MOUTIER s'interroge sur les conditions de redevance. Il lui est répondu que c'est AODE qui touchera la redevance.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le Président à signer la convention d'usage avec ORANGE

17) Partenariat avec la Communauté de Communes de Sarrebourg/Moselle Sud pour un projet de mutuelle santé aux habitants

Afin de répondre aux sollicitations de ses administrés, la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud a confié à Risk Partenaire l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour organiser une consultation auprès des mutuelles de santé visant à proposer des tarifs intéressants à ses habitants. Aujourd'hui 4000 foyers sont

potentiellement intéressés par cette démarche. Certains foyers du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg ont fait connaître leur intérêt à ce projet.

Par conséquent, proposition est faite aux conseillers communautaires de délibérer sur la prise en compte du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg dans cette démarche au service des habitants et d'autoriser le Président à effectuer toutes démarches nécessaires. L'intégration du potentiel de population de la Communauté de Communes devrait permettre d'obtenir de meilleures offres de couverture santé.

Patrick VIALANEIX demande à qui s'adresse l'offre. Il est précisé que l'offre finale ne s'adresse exclusivement qu'aux privés habitants du territoire.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le Président à signer tous documents permettant d'associer la CCPP à la démarche

18) Personnel : régime indemnitaire du poste de DGS

18.1 Prime de responsabilité

Dans le cadre de la création du poste de Directeur Général des Services en emploi fonctionnel, il convient de prévoir le régime indemnitaire lié aux fonctions exercées. Conformément au décret n°88-631 du 6 mai 1988, proposition est faite d'instaurer la Prime de Responsabilité des emplois de direction au taux de 15%.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité - 38 POUR – 1 CONTRE (Didier MASSON) – 1 ABSTENTION (Antoine ALLARD) l'instauration de la prime de responsabilité des DGS

18.2 Indemnité d'exercice des missions des Préfectures (IEMP)

Conformément aux délibérations antérieures instaurant le régime indemnitaire IEMP, proposition est faite de fixer un coefficient de 3 attribué au poste de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes.

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer le coefficient d'IEMP à 3 pour l'emploi de Directeur Général des Services

19) ZAC Louvois – achat d'un terrain aux consorts FROELICHER

Suite au transfert de la compétence économique à la Communauté de Communes, il convient de délibérer sur l'acquisition d'un terrain dans la ZAC Louvois.

Le conseil communautaire est sollicité pour:

- ⇒ accepter l'acquisition aux consorts FROELICHER du terrain situé section 10 n°60 d'une contenance de 29,22 ares au prix de 2,80€/m²
- ⇒ D'autoriser le Président à indemniser les exploitants agricoles de cette parcelle pour un montant de 1€/m²
- ⇒ D'autoriser les Président à signer tous les actes y afférant

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- ⇒ **l'acquisition aux consorts FROELICHER du terrain situé section 10 n°60 d'une contenance de 29,22 ares au prix de 2,80€/m²**
- ⇒ **autorise le Président à indemniser les exploitants agricoles de cette parcelle pour un montant de 1€/m²**
- ⇒ **autorise les Président à signer tous les actes y afférant**

20) Divers

Sylvain DEMOULIN pose la question sur l'organisation à venir sur le territoire du service des Cartes Nationale d'Identité et s'interroge sur la nouvelle proximité du service.

Bernard KALCH précise qu'il a fait une motion dans sa commune pour regretter la perte de service.

S'en suit un débat sur la perte de service des communes rurales et sur la perte de qualité prévisible de service au public.

Le Conseil Communautaire propose l'adoption d'une motion de soutien :
« Constatant la dégradation du service public notamment dans les communes rurales ainsi que l'absence d'une capacité d'accueil de proximité des usagers pour leur permettre l'obtention de titres d'identité, le conseil communautaire s'associe à la démarche de la commune de Phalsbourg afin que la commune puisse bénéficier d'une station d'accueil biométrique afin de proposer le service sur le territoire intercommunal. »

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité la motion suivante : « Constatant la dégradation du service public notamment dans les communes rurales ainsi que l'absence d'une capacité d'accueil de proximité des usagers pour leur permettre l'obtention de titres d'identité, le conseil communautaire s'associe à la démarche de la commune de Phalsbourg afin que la commune puisse bénéficier d'une station d'accueil biométrique afin de proposer le service sur le territoire intercommunal. »

Le secrétaire de séance
Eric WEBER

Le président,
Dany KOCHER